



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CODEV AA COMPTE-RENDU

Mardi 2 avril 2024 à 18h30 en Salle des Assemblées, Bât. Atome, 2, rue Michelet, 30100 Alès.

Ordre du jour :

- 1. Évolution de l'organisation**
- 2. Bilan d'activité**
- 3. Perspectives 2024**

Etaient présent(e)s :

M. Michel D'Ozenay – Président du CODEV AA, Mme Françoise Demateis – Vice-présidente du CODEV AA, Mme Brigitte Billault, Mme Frédérique Coudeyre, M. Serge Forte, M. André Moulin – membres du bureau du CODEV AA, M. Christophe Rivenq - Président d'Alès Agglo, M. Alain Bensakoun - Élu référent du Codev AA, Mme Jeannine Bourrely, Mme Patricia Briceno, Mme Claire Caillemet, Mme Sylvianne Manuel, M. Jean-Luc Aigoïn, M. Stéphane Blanchard, M. Raphaël Bernat, M. Pierre Bonnet, M. Antoine Brasseur, M. Régis Cayrol, M. Jean-Jacques Cure, M. Jean-Pierre De Faria, M. Bernard Ducroix, M. Samuel Espérandieu, M. Robert Lagulhon, M. Olivier Lataste, François Laupies, M. Sébastien Martinez p/o Mme Assia Tria, M. Christophe Ruas, M. Arnaud Sarrus, M. Gérard Sinagra, M. Roger Travier.

Etaient excusé(e)s :

Mme Laetitia Khaldi, Mme Magali Laures-Gros, Mme Catherine Pech, Mme Agnès Praden, Mme Cécile Ranchoux, Mme Sylvia Tisot, M. Didier BEAU, M. Bruno Goubet, M. Karim Mezghenna, M. Maxime Montillet, M. Romain Rigon.

Assistent, en outre, à l'Assemblée Plénière :

Mme Cindy Billard, Mme Lydia Picq.

Introduction

Mot de M. Michel D'Ozenay, Président du Codev AA :

« Je remercie les membres du codev AA pour leur présence ce soir à notre seconde Assemblée Plénière (Plénière de constitution du 22 mars 2022).

Je remercie Christophe Rivenq, Président de l'Agglo d'Alès pour sa présence et le soutien qu'il apporte au CODEV AA.

Je remercie Patrick Cathelineau, Directeur Général des services de l'Agglo.

Je remercie M. Bensakoun, pour sa présence, son assiduité depuis plusieurs mois à toutes les réunions de travail et de bureau du CODEV AA, auxquelles il apporte un plus réel, de par son expertise de la collectivité.

Leurs présences ici ce soir est un signe fort de l'intérêt évident que porte Alès Agglomération vis-à-vis de notre CODEV.

Je tiens à souligner que depuis la dernière assemblée, l'Agglo d'Alès à travers son président nous a donné de réels moyens de faire vivre notre CODEV, par l'embauche d'une coordinatrice à plein temps : Perrine Busquet, sans qui, la réalisation de notre mission était quasiment impossible.

Je tiens à la remercier pour le travail qu'elle effectue au quotidien pour animer le CODEV. J'en profite pour vous le dire, si vous avez des besoins ou des interrogations, n'hésitez pas à la solliciter.

Un budget de fonctionnement nous a été accordé par l'Agglo, qui nous permet entre autres de prendre en charge les frais pour des missions effectuées par les membres du CODEV.

Nous avons eu, comme tous les CODEV, un démarrage hésitant, mais maintenant tout est rentré dans l'ordre, nous pouvons travailler en toute sérénité aux missions du CODEV.

Je tiens à rappeler que le CODEV AA est une organisation citoyenne qui ne fait pas de politique, mais qui est au service des citoyens et auprès des politiques de l'Agglo en tant qu'organe consultatif. Nous n'apportons que des avis sur soit des saisines, soit des propositions émanant des citoyens.

Le CODEV a été consulté, des ateliers de réflexions ont été constitués et ont travaillé sur différents sujets. La vice-présidente, Françoise Demateis, et les membres du bureau vont vous en parler plus en détail. M. Moulin, membre du bureau, vous parlera de la consultation du CODEV sur le SCoT – *Schéma de cohérence Territorial*.

Nous sommes maintenant adhérents à la Coordination Régionale des CODEV d'Occitanie et membres du conseil d'administration.

Perrine va vous parler des missions de la Coordination Régionale des CODEV.

Je vous remercie de votre écoute et je passe la parole à M. Christophe Rivenq - Président d'Alès Agglomération ».

Mot de M. Christophe Rivenq, Président d'Alès Agglomération :

« Très heureux d'être présent ce soir pour l'Assemblée Plénière du Conseil de Développement d'Alès Agglomération, qui travaille grâce à ses 112 membres venus de tous horizons à des sujets d'intérêt général, autour du président M. Michel D'Ozenay, de la vice-présidente Mme Françoise Demateis, de notre élu référent M. Alain Bensakoun et du bureau.

Un organe important dont je souhaite évidemment me nourrir pour le développement des projets d'Alès Agglomération.

Notre territoire est dynamique : démographie, économie, industrie, sport, culture, environnement etc... ont façonné ce territoire et lui ont donné une force incroyable. Autant pour les personnes qui y sont nées que pour celles qui s'y sont installées. Une population nouvelle, de nouveaux projets, de nouvelles structures, en terme industriel : 200 millions d'euros d'investissement et 800 emplois à créer ... C'est colossal !

La vision extérieure du CODEV AA est un atout important : on construit des projets en regardant aussi ce qui se fait ailleurs ».

Le point de vue de M. Alain Bensakoun, élu référent du CODEV AA :

« Je me réjouis d'être l'élu référent du CODEV AA.

Le CODEV AA a un rôle important à jouer. Il ne doit pas être un soutien inconditionnel, un « courtisan » d'Alès Agglomération. Et inversement, il ne doit pas être en « opposition » à toutes les décisions prises par les instances communautaires. C'est un outil de la démocratie participative que Max ROUSTAN et Christophe RIVENQ ont toujours utilisé depuis qu'ils sont au pouvoir. Dans le passé, je ne citerai que les réunions de quartier et la grande opération « Alès cœur de ville ».

Le CODEV AA n'a qu'un rôle consultatif. Il ne décide pas, mais il peut être un « aiguillon », « un accélérateur d'idées » et pour l'instant tous les membres du CODEV ont bien compris leur rôle.

Ma fonction d'être référent est toute simple : à la fois le représentant, le garant de l'Institution et aussi l'interface avec les politiques et les services pour servir de catalyseur.

En résumé, le CODEV AA a pour fonction de créer de « l'intelligence collective » entre les élus et les « représentants citoyens ».

Séquence 1 : Évolution de l'organisation :

1. Évolution depuis l'installation du Codev par Mme Françoise Demateis, Vice-présidente du CODEV AA :

« Le Codev a été installé le 8 novembre 2021, il y a plus de 2 ans... Nous vous devons un petit compte rendu de ce que le bureau a fait.

Le premier travail du bureau a été de définir à quoi devait servir un Codev, quelle place, quelle posture il devait avoir etc...

Michel d'Ozenay notre président en a parlé, (*notre mission est particulièrement délicate à intégrer dans le fonctionnement d'une collectivité puisque nous ne sommes ni un service ni des élus ; ...*)

En parallèle, nous nous sommes attachés à déterminer des centres d'intérêt collectifs avec la mise en place de groupes de travail – (déchets, développement économique, attractivité du territoire et qualité de vie, transition écologique et développement durable) (beaucoup d'entre vous y ont participé) et nous avons répondu à la saisine sur la culture dans la perspective de la candidature de la ville d'Alès au label **Capitale Française de la Culture 2024**, Brigitte Billault vous en parlera.

Mais rapidement, la tâche s'est révélée ardue pour un bureau composé de personnes en activité et de retraités très actifs... : impossible d'assurer correctement le travail de coordination indispensable pour accompagner les groupes de travail, animer le dispositif même si nous avons le soutien d'un secrétariat de la collectivité...

Nous avons aussi rencontré des difficultés auprès des élus et des services qui travaillent beaucoup et ne comprenaient pas ce que nous venions faire là : qui étions-nous pour nous intéresser à un projet qui relève de leurs compétences, pour « inspecter » leur travail.

Pas si facile mais, pour nous rassurer, nous savions que partout les CODEV ont peiné pour se mettre en place et le nôtre n'y a pas échappé.

En fait, il nous manquait deux choses très importantes et nous l'avons formulé auprès du Président d'Alès Agglomération

- un poste de coordination temps plein pour assurer tout le travail d'organisation des travaux, de lien avec les différents services, de suivi etc... .
- un élu référent du Codev, indispensable à nos yeux pour établir des liens de confiance avec les élus et les services

C'est ainsi que Perrine Busquet a pris son poste en avril 2023.

M. Bensakoun a présenté son point de vue et il est de conseil précieux.

Nous avons été consultés sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). M. André Moulin et Mme Frédérique Coudeyre vous expliqueront ce que nous avons pu faire...

Nous sommes aussi entrés en lien avec d'autres CODEV ; histoire de ne pas réinventer l'eau chaude de notre côté et de bénéficier des différentes expériences, de partager les points de vue sur des problématiques communes : Perrine en parlera.

Enfin, sachez que nous avons aussi dû nous adapter car plusieurs membres du bureau ont souhaité se retirer pour diverses raisons : manque de temps, contraintes professionnelles, problèmes de santé, conception divergente...

Nous avons donc coopté des membres du CODEV pour entrer au bureau et remplacer les personnes qui s'étaient retirées et nous sommes désormais un bureau solide, engagé.

L'entreprise est belle et, nous citoyens, de notre place, nous avons des choses à apporter.

Le CODEV est prêt à prendre toute sa place, dans un climat de confiance, et apporter une réelle plus-value aux projets portés par Alès agglomération pour le développement de notre territoire ».

1.2 L'adhésion à la Coordination Régionale des Conseils de développement par Mme Perrine Busquet, assistante du CODEV AA :

L'Association de la Coordination Régionale des Conseils de Développement (CRCD) a été créée en 2020 avec comme double objectif, le partage de réflexions, de travaux communs et dans celui d'obtenir des subventions de partenaires à identifier, parmi lesquels la Région Occitanie.

Le bureau de la CRCD compte 5 membres dont 2 Co-Présidents qui sont M. Pascal CHAVERNAC (Pst du Codev de Carcassonne aggro) et M. Bruno ARBOUET (Pst du Codev de Sète agglomération Méditerranée).

M. Christophe CARNIEL (Montpellier) en est le trésorier et Marie-Christine JAILLET (Toulouse) en est la secrétaire. Franck CHAMPOUDRY (Gaillac- Graulhet) a intégré le bureau en tant qu'administrateur.

Les CODEV adhérents à la CRCD – Coordination Régionale des CODEV d'Occitanie sont :

- Alès Agglomération – M. Michel D'Ozenay
- Nîmes Métropole – M. David Tebib
- Gard Rhodanien – M. Julien FEJA et Mme Martine Delauney
- PETR Uzège - Pont du Gard – M. Philippe Marchesi
- PETR Causses et Cévennes – Mme Sylvie Pavlista
- Vidourle Camargue – M. Claude Constant
- ... Et également la présence de Grand Avignon (Provence-Alpes-Côte d'Azur) – Mme Marie-Hélène Butez

Pour l'Hérault :

- Pays Cœur d'Hérault – Mme Annie D'Alban
- CC du Grand Pic Saint-Loup – Mme Véronique Bansard D'Olivera
- Montpellier Méditerranée Métropole - Co-pst : Mme Delphine Maurel et M. Christophe Carniel
- CA Sète Agglopolè Méditerranée – M. Bruno Arbouet
- Pays de l'Or – Mme Colette Certoux
- CC Les Avant-Monts – M. Jacques Agege
- Béziers

Pour les Pyrénées Orientales :

- Perpignan Méditerranée Métropole

Pour l'Aude :

- Grand Narbonne – M. Michel Farnole
- CA Carcassonne Agglo – Mme Régine Diaz De Tuesta et M. Pascal Chavernac.

Pour la Haute-Garonne :

- Toulouse Métropole – Mme Marie-Christine Jaillet.
- Pays Sud Toulousain représenté par M. Jacques Doumerc et M. Cédric Sillitto
- PETR Pays Tolosan – M. Jacques Vonthron
- Balma – M. J-F Sautereau
- PETR Pays Comminges Pyrénées
- Sicoval – M. Patrick Couderc et M. Xavier Waechter
- CC Cagire Garonne Salat – M. Daniel Daussin

Pour le Tarn :

- Gaillac-Graulhet – co-pst : M. Michel Colin et M. Franck Champoudry
- PETR Albigeois et Bastides – M. Dominique Declercq Puype

Pour l'Ariège :

- Foix Varilhes – Mme Sophie Privat
- PETR Ariège

Pour le Gers :

- PETR Pays Portes de Gascogne

Pour les Hautes-Pyrénées :

- CA Tarbes Lourdes Pyrénées

Pour le Lot :

- Grand Figeac-Cauvaldor
- PETR Figeac Quercy Vallée Dordogne

Pour le Tarn et Garonne :

- PETR MIDI QUERCY – M. Philippe Darbois

Lors de l'Assemblée Générale de la CRCD du 26 mars 2024, et suite à la volonté de ses membres d'obtenir un CA plus représentatif du territoire de la Région Occitanie, la candidature de M. D'Ozenay pour rejoindre le Conseil d'administration de la CRCD, initialement composé de 6 personnes,

- Mme Colette CERTOUX, Présidente du Codev Pays de l'Or,
- Mme Marie-Christine JAILLET, Présidente du Codev de Toulouse,
- M. Pascal CHAVERNAC, Président du Codev de Carcassonne,

- M. Franck CHAMPOUDRY, Co-président du Codev de Gaillac-Graulhet,
- M. Christophe CARNIEL, Co-président du Codev de Montpellier,
- M. Bruno ARBOUET, Président du Codev de Sète

a été retenue auprès de :

- Mme Martine DELAUNAY, Présidente du Codev Gard Rhodanien,
- Mme Sophie PRIVAT, Présidente du Codev Foix-Varilhes,
- M. Jérôme ROBERT, représentant de Jacques VONTHRON, Président du Codev du Pays Tolosan
- M. Patrick T, représentant du Codev Comminges Pyrénées.

Si chaque CODEV apporte sa contribution citoyenne auprès des élus et des services techniques de son territoire, la CRCD invite chacun de ces organes consultatifs à partager ses réflexions, la réussite de ses projets innovants, de mettre en garde contre les fausses « bonnes idées » et à réfléchir ensemble, en inter-codev, notamment pour les territoires liés par une « Communauté de Destin ».

L'adhésion à la CRCD, qui s'élève à un montant de 0,001€ par habitant, soit 113 euros, sera voté par délibération en Conseil de Communauté d'Alès Agglomération le 4 avril prochain.

À compter de cette année, une invitation à un nouveau rendez-vous, un temps d'échange où plusieurs Codev(s) pourront présenter leurs travaux et où nous pourrons échanger autour d'un thème. La première édition de ce **“café-codev”** aura lieu le 23 avril 2024 autour du thème **“Mobilité(s)”**. Ceux qui souhaitent y participer sont les bienvenus, et j'adresserai un mail à ce sujet aux membres du CODEV AA.

Mme Brigitte Billault, membre du bureau du CODEV AA va vous parler de la première saisine adressée par le Président d'Alès Agglomération au CODEV dans le cadre de la candidature d'Alès au label « Capitale française de la Culture 2024 ».

Séquence 2 : Bilan d'activité.

2.1 La saisine de la Commission Culture sur la candidature d'Alès au label Capitale française de la Culture 2024 par Mme Brigitte Billault, membre du bureau du CODEV AA :

Suite à l'Assemblée Plénière du 22 mars 2022, nous avons constitué un groupe de travail pour la commission culture avec une mission d'importance : participer à la candidature d'Alès Capitale de la culture 2024.

Les participants : M. Olivier Lataste, Mme Sylviane Manuel, M. Régis Cayrol, notre regretté M. Claude Savy, M. Sylvain Giraud, M. Pierre-Alain Challey, Mme Claire Caillemet, M. Bernard Ducroix, M. Roger Travier et bien sûr, M. Michel D'Ozenay et Mme Ghislaine Soulet.

Les réunions se sont succédées à un rythme soutenu dans une ambiance animée car nous devons rendre un rapport intermédiaire avant juin.

M. Olivier Lataste et Mme Sylviane Manuel ont réussi à finaliser ce rapport le lendemain de notre dernière réunion, chapeau bas !

Lors de la première réunion, nous avons recensé les nombreuses et riches propositions culturelles qu'offrait déjà l'Agglomération d'Alès et nous étions optimistes pour la suite.

Nous avons donc travaillé sur des pistes possibles d'enrichissement.

Voici dans le désordre quelques propositions des 7 pages du rapport que je ne vous lirai pas aujourd'hui :

- La contribution, pour la candidature, des habitants avec des photos prises dans tous les lieux inspirants de l'agglo, ce qui aurait donné lieu à de grandes fresques sur tout le territoire.
- Le soutien des projets artistiques impliquant des habitants.
- La création, d'un journal culturel à distribuer dans l'agglo mais aussi sous forme numérique où seraient recensés tous les événements culturels du territoire pour une meilleure coordination des dates d'événements importants.
- Proposer un attaché de presse pour faire connaître au niveau national les projets culturels d'envergure du territoire.
- Être porteur d'autres événements d'envergure de niveau national voire international.
- Depuis il y a eu le Festival « Les Passeurs de livres », créé par notre ami M. Claude Savy, qui est un beau succès.
- Vous vous doutez bien, M. Rivenq, que j'ai parlé d'un Festival Maurice André qui pourrait rassembler des artistes du monde entier et permettre un travail sur le territoire avec le Conservatoire pour faire connaître cet immense musicien à tous les enfants d'Alès Agglomération.
- Mais aussi s'inspirer du dispositif d'Etat Monuments en mouvement pour rendre plus vivant notre patrimoine culturel comme les églises, les halles, les pontsmais aussi le patrimoine naturel, les chemins.
- La création de musée à ciel ouvert qui mêlerait nature et art contemporain.
- Et bien d'autres sujets qu'il serait trop long d'énumérer ici ...

Cette commission a eu peu de temps et trop d'idées..... personnellement je garde le souvenir d'un moment inspirant, dynamique, à refaire absolument ! ».

2.2 Le CODEV AA a été consulté sur le PCAET par Mme Frédérique Coudeyre et M. André Moulin - membres du bureau du CODEV AA :

Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification stratégique et opérationnel présentant 3 objectifs principaux :

- Atténuer l'impact du territoire sur le changement climatique,
- Adapter et réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique,
- Préserver la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le contenu du PCAET s'organise en quatre étapes :

- Un diagnostic et un bilan des émissions de GES (Art. 75, Loi Grenelle II),
- Une stratégie comportant des axes et objectifs chiffrés,
- Un plan d'actions opérationnel à mettre en œuvre sur 6 ans,
- Un dispositif de suivi et d'évaluation (une évaluation au terme de 3 ans).

Il est accompagné d'une **évaluation environnementale stratégique et tous les secteurs d'activités sont impliqués** : habitat, urbanisme, tertiaire, transports, production et consommation d'énergie,

déchets, forêt, gestion de l'eau, biodiversité, agriculture, risques majeurs (inondations, incendies, fortes chaleurs, ...).

89 fiches actions sont établies.

Lors de la consultation numérique du public, en ligne du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre 2023, Alès Agglomération a sollicité l'avis du Codev.

Le 29 septembre 2023, la réunion préparatoire en présence de Lauriane Brun - Conseillère en développement durable et chargée du PCAET, a permis de cibler les actions, parmi les 89 qui constituent le PCAET, sur lesquelles les membres du CODEV pensaient pouvoir apporter leur contribution.

Les ateliers de Réflexions, constitués par M. Michel D'Ozenay, Mme Françoise Demateis, Mme Brigitte Billault, Mme Frédérique Coudeyre, Mme Patricia Briceno, Mme Cécile Foulani, M. Raphaël Bernat, M. Pierre Bonnet, M. Jean-Jacques Cure, M. Robert Lagulhon, M. Jean-Pierre Llopis, M. André Moulin, M. Arnaud Sarrus, M. Roger Travier, et en présence de M. Alain Bensakoun, se sont déroulés les 7 et 9 novembre 2023.

Les actions ciblées par le CODEV AA :

Action 45 : « Sensibiliser et communiquer autour de la mobilité ».

- **Les pistes cyclables :**

Constat :

La mobilité douce est la solution envisagée pour réduire l'impact carbone dans les villes et communes d'Alès agglomération.

L'utilisation du vélo est une alternative vertueuse à la fréquentation des axes routiers par de trop nombreux véhicules.

Si la ville d'Alès présente de vrais axes de pistes cyclables, d'autres par leur étroitesse, leur interruption soudaine ou leur absence de marquage, demeurent dangereuses pour les usagers et peuvent décourager les plus jeunes comme les moins agiles.

Des comportements problématiques, notamment pour les usagers des trottinettes (pas de casques obligatoires, des tenues sombres peu visibles pour les automobilistes et les piétons) accentuent l'inconfort de l'usage des pistes cyclables, des axes de circulation et des trottoirs.

Les Propositions du CODEV AA :

- **Demander qu'il y ait un inventaire des « axes dangereux » et faire en sorte que des structures plus sécurisées soient proposées en amont, et prévoir une amélioration de celles déjà existantes.**
- **Demander à l'Agglomération d'élaborer un plan de sensibilisation « tout public » :**
 - **Une page de prévention diffusée dans le journal d'Alès Agglo, et le site ales.fr, avec des parutions de rappel ponctuelles.**
 - **La diffusion d'un plan de circulation cyclable et d'une fiche de recommandations lors d'événements sportifs et culturels ou/et dédiés aux jeunes (Fête de la BD Gardons la Bulle à la Médiathèque Alphonse Daudet, lors du tour de France ou tout événement en lien avec la mobilité douce etc...).**

- **La distribution d'un plan de circulation cyclable et d'une fiche de recommandations lors du retrait d'une trottinette ou d'un vélo du parc locatif d'Alès Agglomération (Port du casque, vêtements plus visibles...).**

- **Les bus de ville et du réseau Occitanie :**

Constat :

Alès Agglomération et le SMTBA ont étendu le parc de bus et renforcé la fréquence des bus de ville pour développer l'usage des transports en commun à mobilité douce en cœur de ville.

Pourtant, dans les quartiers, les zones péri-urbaines et rurales, la fréquence de passage des bus n'encourage pas assez l'usage par les citoyens.

Alors que l'usage des transports en commun a pour but de réduire l'impact carbone, il est fréquent que les chauffeurs de bus gardent leur moteur allumé lors de leur stationnement et aux arrêts.

Les Propositions du CODEV AA :

- **Proposer un renforcement des circuits et de la fréquence des bus en quartiers, zones péri-urbaines, rurales et inter-communes/villes.**
- **Organiser une « opération de sensibilisation pilote » en direction des chauffeurs du parc de bus pour qu'ils éteignent les moteurs dès l'arrêt, et l'étendre aux chauffeurs des trains du réseau ferroviaire SNCF, notamment pour la nuisance auprès des habitants à proximité des voies. Prévoir d'électrifier, progressivement, les voies ferroviaires.**

Action 32 : « Sensibiliser les ménages aux économies d'énergie ».

Constat :

La mise en conformité des foyers à la sobriété et à l'économie d'énergies occasionne, sur le territoire, de nombreuses démarches commerciales agressives ou frauduleuses, dont pâtissent nombre de citoyens volontaires à la rénovation de leur habitat : problèmes de garanties, incitation à « aller vite », demande de signature de devis avant le recours aux dispositifs d'aide de l'Etat, problème de sous-traitance.

Les Propositions du CODEV AA

- **Proposer à l'Agglomération de faire un rappel à la vigilance, à la prudence et d'informer les citoyens de l'existence d'un organisme au Pôle Culturel et Scientifique de Rochebelle : Le CPIE, dédié au conseil pour le choix des travaux, des entreprises qualifiées et des financements, dans l'attente de l'ouverture de la Maison de l'Habitat prévue en 2025.**

Action 51 : « Sensibiliser le grand public au tri des déchets ».

- **Le tri sélectif.**

Constat :

Le tri des déchets est largement encouragé par l'agglomération, cependant une mauvaise connaissance et un non-respect des consignes de tri par certains citoyens entraînent un coût important de la gestion des déchets et des actes d'incivilité plus ou moins volontaires.

De plus, l'absence de collecte de certains déchets, notamment des pneus, est dommageable pour l'environnement.

Les Propositions du CODEV AA

- Concernant les boîtes à compost et les consignes de tri, l'idée d'un flashcode est pertinente et pourrait être intégrée dans les actions de sensibilisation.
- Les unités de tri pourraient être regroupées, filetées les unes aux autres pour prévenir les dépôts incivils de certains usagers entre les unités, et également les construire sans poignée pour qu'elles ne soient pas déplacées arbitrairement.
- La mise en place d'un N° vert à partir duquel une question posée pourrait être prise en compte et traitée par les services de l'Agglo.
 - Les boîtes à compost.

Constat :

Au 1er janvier 2024, chaque foyer devra être muni d'une boîte à compost pour les déchets ménagers organiques. Optimales lorsqu'elles sont bien utilisées, ces boîtes à compost, peuvent, si elles sont mal utilisées, générer la prolifération des nuisibles (guêpes, rats, mouches, frelons etc...)

Les Propositions du CODEV AA :

- Alerter l'Agglomération sur une vigilance à la fréquence des ramassages des boîtes à compost.
- Interroger l'Agglomération sur l'usage des boîtes à compost par les habitants qui ne possèdent pas d'extérieur.
- Inciter l'Agglomération à des « opérations pilotes alternatives » comme par exemple, la distribution de terreau à l'utilisateur lors du dépôt des déchets organiques.

Action 59 : « Développer le Réemploi » étroitement liée à l'Action 60 « Communiquer sur le réemploi ».

Constat :

Le projet de confection textile porté par l'*association Faire* et la Marque « *Jean et Jeannette des Cévennes* », dans le cadre de l'opération TZCLB – *Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée*, attend toujours ses autorisations.

La Proposition du CODEV AA :

- Le CODEV AA souhaite que l'Agglomération soutienne et joue de son influence pour accélérer et permettre au projet de se mettre en place...

Action 5 - « Identifier les îlots de chaleur urbain » liée à l'action 9 « Réaliser une palette ».

Constat :

Les solutions envisagées pour l'identification des îlots de chaleur et la réalisation d'une palette végétale ont été très bien appréhendées. Toutefois, le remplacement de certains individus végétaux peut prendre jusqu'à 15 ans de temps de repousse, entraînant une période sans végétalisation contraire aux objectifs visés.

Le mobilier urbain, lui, ne semble pas adapté aux fortes chaleurs : son utilisation est quasiment impossible, en période estivale, parce que brûlant (Pots de Fleurs de la place des Martyrs, bancs, béton laqué de Place Saint Jean, pourtant esthétiquement très réussi).

Les Propositions du CODEV AA :

- Préserver au maximum toute la végétation existante.

- **Adapter le mobilier urbain à la forte chaleur.**
- **Accélérer la création des parcours de fraîcheur ».**

3.2 Le participation du CODEV AA au CAMPUS des CODEV 2023 par Perrine Busquet – assistante du CODEV AA :

Le CODEV d'Alès Agglomération, représenté par M. D'Ozenay, son président, accompagné par Mme Jeannine Bourrely, (Sylvicultrice, élue Centre Régional de la Propriété Forestière), M. Jean-Jacques Curé, (Dirigeant chez TE2 Conseil), et moi-même, s'est rendu à Carcassonne, les 15 et 16 septembre 2023, pour le premier CAMPUS DES CODEV.

En ouverture, Régis Blanquet, Président de l'Agglomération de Carcassonne a accueilli, au sein de la toute nouvelle Fabrique des Arts, ce Campus des CODEV.

La présence Madame Dominique Faure, Ministre Déléguée Chargée des Collectivités Territoriales et Secrétaire d'Etat de la Ruralité et de Madame Florence Brutus, Vice-Présidente de la Région Occitanie et leurs interventions respectives, ont confirmé la volonté très marquée de l'Etat à la mise en place, sur le territoire national, des CODEV- véritables instances de la participation citoyenne, sur laquelle peuvent s'appuyer les politiques pour leur projet de territoire.

Ensuite, les deux scientifiques, Mme Catherine Jeandel, océanologue et chercheuse CNRS et M. Alexandre Brun, spécialiste de l'eau, géographe, urbaniste et Maître de conférences, ont animé une conférence et apporté leur expertise sur les problématiques, partagée par tous, de l'eau et de sa gouvernance.

Les membres ont pu travailler en inter-codev lors des sessions d'ateliers participatifs qui ont été proposés sur des thématiques telles que la mobilité au quotidien, la coopération entre les territoires ou encore la présentation d'outils par la Coordination Nationale des CODEV.

Le Bilan est positif.

Mme Dominique Faure, Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et secrétaire d'État de la ruralité apporte son soutien aux Conseils de Développement.

A l'initiative de la Coordination Régionale des CODEV, co-présidée par M. Bruno ARBOUET et M. Pascal CHAVERNAC, cette première édition a réuni 80 participants, tous issus des CODEV d'Occitanie.

Séquence 3 : Perspectives.

3.1 Le Campus des CODEV 2024 par Perrine Busquet – assistante du CODEV AA :

Fort de sa première édition à Carcassonne, le Campus des CODEV 2024 aura lieu à Sète, du vendredi 11 après-midi et samedi 12 octobre 2024 inclus, en matinée, sur le site du Lazaret. L'hébergement est prévu pour l'ensemble des conviés.

Pour contribuer à son organisation, M. D'Ozenay est associé aux réunions de pilotage et moi-même aux réunions de comité technique. La première réunion CO-TECH a eu lieu le 14 mars et la prochaine est fixée le mercredi 3 avril. Des ateliers, des temps d'échanges, des interventions d'experts et des temps de convivialités ponctueront ce Campus.

Les membres du bureau, ainsi que les membres des 5 collèges du CODEV d'Alès Agglomération, seront donc invités à participer à cet événement. Je serai votre interlocutrice et vous adresserai les

modalités d'inscription et de logistique, dans les temps impartis. Une centaine de participants, tous issus des CODEV d'Occitanie, est attendue.

Les thèmes ont été choisis parmi les suggestions des participants du Campus 2023 et inscrites sur le Mur des préoccupations :

À ce jour, trois sont pressentis :

- 1/ Alimentation et Agriculture (PAT, souveraineté, égalité)
- 2/ Comment habiter nos territoires
- 3/ Comment vivre les territoires.

Ces thèmes sont en totale adéquation avec les axes du SCoT - Schéma de cohérence Territoriale, que le CODEV AA pour lequel le CODEV est consulté c'est pourquoi je vous recommande vivement d'y participer. Et je donne la parole à M. Moulin, qui va vous en dire plus sur le sujet en vous présentant les modalités de la consultation sur le SCoT par le CODEV AA.

3.2 Le CODEV AA est consulté sur le SCoT par M. André Moulin – membre du bureau du CODEV AA :

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique intercommunal à long terme (environ 20 ans) à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine.

Il a été créé par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000 et par l'ordonnance du 17 juin 2020 de modernisation des SCoT. Il doit prendre en compte, notamment, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe en particulier les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique.

Le SCoT doit intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET) et devient ainsi le document pivot. Les PLU/PLUi et cartes doivent être compatibles avec lui (+ code de l'urbanisme).

Le contenu du SCoT est le suivant :

1. Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans tout en assurant une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

2. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui définit des orientations autour de 3 grands thèmes : développement économique, agricole et commerce / logement, mobilités, équipements et services / transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles. Le DOO fixe des orientations applicables aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale, au travers de son document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL).

3. Des annexes qui comprennent : le diagnostic, l'évaluation environnementale, la justification des choix retenus et l'analyse de la consommation d'espace naturel, agricole et forestier.

Présentation du SCoT du Pays des Cévennes au CODEV AA le 4 mars 2024

Deux volets : le bilan du SCoT 2013 et la procédure de sa révision :

1. Le SCoT 2013-2030. Périmètre 120 communes, **7 EPCI, 2 EPCI**, 3 départements, 150 000 habitants, un pôle central Alès, un tassement démographique, une construction neuve modérée, les modes de transport, les équipements [médicaux, formation supérieure et professionnelle, numériques], les zones d'activité, les espaces commerciaux, la production des énergies renouvelables, les espaces agricoles, la ressource en eau, les risques naturels ou miniers, la valorisation des déchets.

2. Le SCoT en révision, pour finalisation en février 2027. Périmètre 95 communes sur 2 départements (30 et 07). Principaux objectifs de la révision : projet à l'horizon 2050, développement de l'habitat et de l'activité économique en privilégiant la densification et les centralités, agriculture et activité forestière, mobilités alternatives, énergies renouvelables, biodiversité, zones naturelles, risques naturels.

Le CODEV est associé au processus de révision du SCoT dès la phase 1, Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement, réalisée de juin 2023 à juin 2024. Le 4 mars 2024, le CODEV a évoqué notamment les enjeux liés à la mobilité (rocade d'Alès, développement du télétravail) et au foncier économique, le caractère très structurant à moyen terme des thèmes du SCoT. Lesdits thèmes invitent à réfléchir sur les modes de vie à privilégier, donc sur la société de demain. Le CODEV a souligné :

- Les modes de déplacement des personnes à long terme, moins basés sur le véhicule individuel et davantage sur les mobilités douces.
- L'attractivité de l'habitat dans un contexte de réchauffement climatique [solutions vertes (végétal), solutions grises (urbanisme), solutions douces (comportement)].
- Les interactions entre les enjeux, par exemple entre urbanisation et transport-déplacement.
- La hiérarchisation des contraintes telles que forte valeur agricole, risques naturels inondations / incendie, biotopes.
- L'évolution de la valeur du travail.

Le CODEV a conclu cette première réflexion par la question suivante : « Quelle information délivrer pour ne pas subir l'avenir, mais s'y préparer et s'engager ? ».

André Moulin attire l'attention de l'assemblée sur un volumineux rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable, diffusé en février 2022 et dont l'intitulé est : **Prospective 2040-2060 Transports et mobilités**. En résumé, les deux principaux déterminants sont les évolutions technologiques et les comportements (notamment sobriété), sans oublier les restrictions et contraintes d'usage (ZFE, politique fiscale, plans d'urbanisme...). En matière de politique d'aménagement contribuant à la réduction des GES (gaz à effet de serre), des experts proposent de viser la constitution de gros bourgs de l'ordre de 6000 habitants alliant qualité de vie, logement abordable et densité, ainsi qu'à un polycentrisme maillé et une urbanisation en doigts de gant. Les angles d'analyse sont nombreux : l'acceptation sociale de la sobriété, la logistique urbaine avec le développement du e-commerce et de la livraison instantanée, l'attractivité résidentielle des

centres urbains, l'organisation des transports [covoiturage, mutualisation et massification, réduction du nombre et de la longueur des parcours, report modal vers les transports collectifs].

Questions et temps d'échange.

Mme Sylviane Manuel : « Je souhaite travailler sur la mobilité » et m'interroge sur la définition initiale des Groupes de Travail lors de l'Assemblée Plénière Constitutive du 22 mars 2022,

Collège 1 - Acteurs économiques et organisations professionnelles et syndicales.

Collège 2 - Organisations publiques et assimilées, dans le domaine du développement économique de l'enseignement, de la culture, de l'aménagement du territoire, de l'environnement.

Collège 3 - Vie associative.

Collège 4 - Citoyens volontaires.

Collège 5 - Personnes qualifiées.

*et en rapport aux invitations à participer aux **Groupes de Travail** relatifs au PCAET et SCoT, qui ont occasionné, pour certains membres, une confusion quant à la légitimité de s'y inscrire.*

Je suis plus encline à lire les résultats des ateliers lorsque j'ai pris connaissance des saisines adressées au CODEV AA ».

Réponse du bureau du CODEV AA à Mme Sylviane Manuel :

*« Il ne s'agit pas de groupes de travail mais de collèges. Les Collèges ont été l'entrée des membres auprès du CODEV AA. Le travail effectué en 2022 ne correspondait pas aux collèges, mais bien à un Groupe de Travail, nommé aujourd'hui **Atelier de Réflexion** ».*

** Le terme « Atelier de réflexion » est choisi en lieu et place de « groupe de travail » lors de la réunion du bureau du CODEV AA du 27 juillet 2023.*

Cette « classification » n'a pas d'incidence sur l'implication de chacun et chaque membre du CODEV AA peut s'inscrire et participer aux Ateliers de Réflexion sur la base du volontariat. Pour méthode, la proposition est de faire les Aller/Retour entre les élus et les citoyens. Le CODEV AA étant saisi pour éclairer.

M. De Faria dit que « les choses sont très claires et que le CODEV AA a fait un très bon travail ».

M. Bernard Ducroix, concernant le SCoT, intervient pour exprimer son regret que le volet « Patrimoine culturel » n'apparaisse pas.

Réponse du bureau du CODEV AA à M. Bernard Ducroix : « Nous devons voir selon les modalités de notre consultation sur le SCoT. M. D'Ozenay et Françoise Demateis participeront à la première réunion COPIL courant juin 2024 et deux membres du bureau participeront à la réunion du COTECH du 24 avril 2024. En effet, les questions précises encouragent le volontariat car les Ateliers de Réflexion doivent être thématiques et préparés ».

Clôture :

Mot de M. Christophe Rivenq – Président d'Alès Agglomération :

Membres du CODEV AA, votre vision et ce que vous pouvez apporter nous permet d'avancer ensemble, main dans la main, vers un même objectif, en mettant l'homme au cœur de nos actions.

J'attends de vous cette vision « à côté » pour faire converger nos points de vue, pour prendre les meilleures décisions pour les Grands-Alésiens et je souhaite assurer de la pérennité du CODEV AA.

L'avenir est beau à Alès Agglomération, où nous vivons de mieux en mieux.

Il y a plein de choses à faire. Il y a l'idéal et il y a la réalité. Lorsqu'une proposition n'est pas acceptée, c'est juste que ce n'est pas faisable pour des raisons techniques ou financières. Je vous invite à continuer vos réflexions, vous allez être, prochainement, saisi sur la thématique de l'eau.

Mot de fin de M. Michel D'Ozenay – Président du CODEV AA

J'espère que les différentes interventions de cette soirée, vous ont permis de vous rendre compte de l'importance réelle du CODEV. Je fais appel à vous pour vous investir dans ces missions.

Être actif dans le CODEV d'Alès Agglomération c'est être acteur du futur de notre territoire.

N'hésitez pas à en parler autour de vous : toutes les bonnes volontés des membres du CODEV AA sont les bienvenues. Et sans vous tous, nous, le bureau, ne pouvons rien.

Je vous remercie et vous invite à prendre, ensemble, le verre de l'amitié.

Fin de l'Assemblée Plénière à 21h.